

de d'Entragnes, qui était près de lui lorsqu'il apprit cette fâcheuse nouvelle : « Le duc de Savoie ne peut dire ce que les rois d'Angleterre disaient à mes prédécesseurs, lorsqu'ils tenaient Calais, qu'ils portaient une des clés du royaume de France pendue à leur ceinture; de même en peut dire le duc de Savoie, puisque, M. de Nemours est à Lyon, et m'esbahis, disait-il, comme M. de Bothéon n'a été plus avisé à me conserver la ville, vu les occasions qu'il en avait. » Il ajoutait que si ce beau manège continuait, il deviendrait dans peu simple roi d'Yvetot.

Charles Emanuel de Savoie, duc de Nemours (1), nouveau gouverneur de Lyon, était fils de Jacques de Savoie, duc de Nemours, à qui Mandelot avait succédé; le jeune duc de Nemours était né au château de Nanteuil, en l'an 1567, de son second mariage avec la veuve du duc de Guise, tué par Poltrot, lequel par conséquent était frère utérin avec le duc de Mayenne. Il fut enveloppé dans la disgrâce qui causa la mort au duc et au cardinal de Guise, ses frères, et fut mis prisonnier dans le château de Blois avec les autres princes de leur faction; soit que sa jeunesse le rendit moins suspect, soit qu'il fût gardé avec peu de précaution, il se sauva de sa prison et s'échappa à travers les gardes, déguisé en souillon de cuisine. Peu après les barricades du jour de Saint-Matthias, il se rendit à Lyon, après avoir essuyé dans la route plusieurs traverses du parti contraire; il y fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui poussa des cris redoublés de *Vivent les princes catholiques!* tous les corps le complimentèrent, et les différens états lui rendirent hommage; on lui prodigua tous les honneurs qui pouvaient satisfaire sa vanité, les nouveaux sujets de la Ligue croyant qu'ils ne pouvaient assez marquer leur dévotement à la sainte Union.

Il faut présentement revenir à l'archevêque de Lyon, lequel échappé du danger qui a été décrit ci-devant, resta prisonnier à Blois. Le roi, qui croyait de tirer quelques lumières des desseins de la faction des Guises, l'envoya interroger par le cardinal de Gondî et par l'évêque de Beauvais, mais inutilement. Ce prélat demeura ferme et ne voulut répondre ni à l'un ni à l'autre, soutenant qu'il n'était justiciable que du Saint-Siège duquel il était envoyé; ce qui fut cause que le roi, qui avait donné la liberté à Brissac, à Bois, Dauphin et autres confidens du feu duc, le retint prisonnier nonobstant toutes les sollicitations du baron de Lux, l'ayant envoyé sous sûre et bonne garde au château d'Amboise avec le prince de Joinville, désormais duc de Guise, le duc d'Elbeuf et autres. Dans cette nouvelle demeure, l'archevêque, toujours libre et maître de soi-même au milieu des fers, commença une négociation avec le *Guast* qu'il avait sous sa garde, et ce délié personnage le sut s'ibien amener à son but qu'il était à moitié gagné; il lui représenta que

(1) Le P. Menestrier, ÉLOGE HISTORIQUE DE LYON, p. 28, de la 2^e partie, place mal Charles Emanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur de Lyon, immédiatement après son père, puisque le gouvernement de Mandelot qui dura 18 ans, est interposé. L'auteur du NOUVEL ÉLOGE HISTORIQUE DE LA VILLE DE LYON, Brossette, a copié la même faute, p. 134.